

D E C R E T N° 77/172 DU 14/4/77  
portant nomination d'un Commandant de Zone.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, CHEF DE L'ETAT.

- = -

- VU - L'acte N° 005/PCT du 19 Mars 1977 du Comité Central du Parti Congolais du Travail, portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
- VU - l'Acte fondamental du 5 Avril 1977 ;
- VU - la Loi 16/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation de la Défense du Territoire de la République ;
- VU - la Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
- VU - l'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 modifiant la Loi 11/66 du 22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - l'Ordonnance 6/69 du 24 Février 1969 portant Organisation de la Défense Opérationnelle du Territoire ;
- VU - le Décret N° 74/353 du 28 Septembre 1974 portant attributions du Chef d'Etat Major Général de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - le Décret N° 74/356 du 28 Septembre 1974 portant composition et attributions du Département de la Défense Nationale et de la Sécurité ;
- VU - le Décret 75/103 du 3 Mars 1975 portant nomination de Commandant de Zone ;

Le Conseil des Ministres entendu

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER : Le Capitaine MOTANDEAU-MONGHOT Yves est nommé Commandant de la Zone N° 1 et Gouverneur militaire de la ville de POINTE-NOIRE, en remplacement du Capitaine KATALI François Xavier appelé à d'autres fonctions.

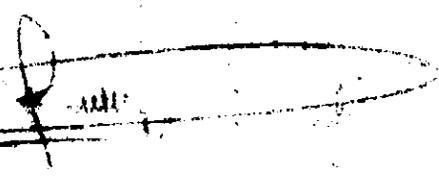
**ARTICLE 2.-** Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent Décret qui prend effet à compter de la date de la signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

FAIT A BRAZZAVILLE, le 14 avril  
1977

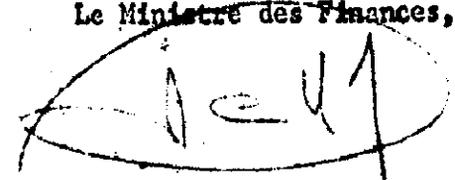
Par le Président du Comité Militaire  
du Parti, Chef de l'Etat,

  
Colonel Joachim YHOUMBOUANGO.-

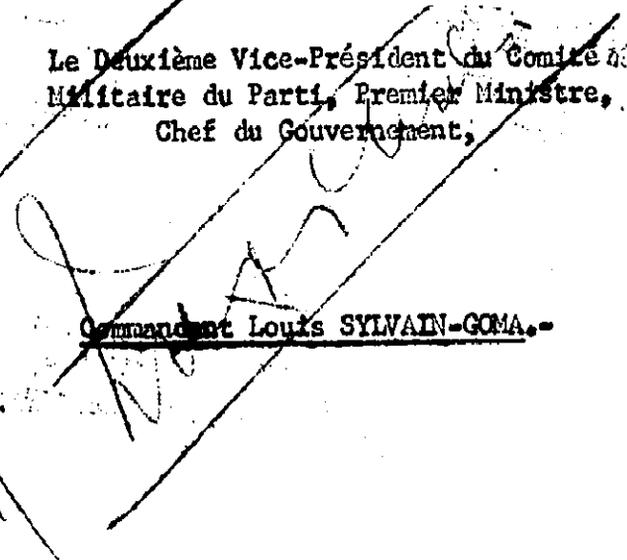
Le Premier Vice-Président du Comité  
Militaire du Parti, Ministre de la  
Défense,

  
Commandant Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Finances,

  
Henri LOPES.-

Le Deuxième Vice-Président du Comité  
Militaire du Parti, Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

  
Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-